

COMMUNE DE BANYO: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/C- BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 07 JANVIER 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE PRESCOLAIRE COMMUNAUTAIRE A NGOUM BOUNEDJI, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU HAYO- BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics, le Maire de la Commune de Sanyo, Autorité Contractante lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert Pour les travaux de construction d'un Centre Pré-scolaire Communautaire à Ngoum Bounedji, à, Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur:

Série n° Ouvrages

100 TRAVAUX PREPARATOIRES -ETUDES

200 TERRASSEMENT

300 FONDATIONS

400 MAÇONNERIE-ELEVATION

500 CHARPENTE – COUVERTURE

600 MENUISERIE METALLIQUE

700 ELECTRICITE

800 PEINTURE

900 V.R.D

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 8 000 000 (huit millions) de francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Trois (03) mois.

5. Allotissement

Sans objet.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises spécialisées en bâtiments ou travaux publics installées au Cameroun. Le présent appel d'offres sera publié dans le JDM de l'ARMP ou tous autres organes à fort tirage.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres, sont financés par le Budget d'Investissements Publics de l'Exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Banyo dès publication du présent Avis

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Banyo dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA, payable à la Recette municipale de Banyo.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07)

exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, au plus tard le **02 FEV 2021 à 14 heures** précises, avec la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 07 JANVIER 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE PRESCOLAIRE COMMUNAUTAIRE A NGOUM BOUNEDJI, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU HAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de cent soixante mille (160 000) Francs CFA conformément à l'arrêté en vigueur, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres conformément au modèle en annexe.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu en un temps le 02 FEV 2021 à 15 heures précise par la Commission interne de Passation des

Marchés publics de la Commune de Banyo dans la salle de réunion de l'hôtel de ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à réévaluation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- – Absence de la caution de soumission ;
- – Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- – Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- – Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- – Offre Technique incomplète ou non conforme au DAO ;
- – Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE ;
- – Offre Financière incomplète ou non conforme au DAO ;
- – Performance technique inférieur à 70%.

2- Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- – Montant moyen des marchés réalisés dûment réceptionnés supérieur ou = à 8 000 000 (oui/non) ;
- – Attestation de capacité financière d'un montant au moins égal à 8 000 000(oui/non);

- – Référence de l'entreprise dans les travaux similaires (oui/non) ;
- – Organisation méthodologiques et planning des travaux : cohérence entre la durée des tâches et le rendement (oui/non) ;
- – Expérience du personnel dans les travaux (conducteur des travaux et chef de chantier de génie civil) (oui/non) ;
- – Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non).

15. Attribution

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire ayant fourni la proposition financière la moins distante. Toutefois, les propositions financières anormalement basses pourront être rejetées conformément l'article 105 du Code des Marchés Publics.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à ta Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain ou appeler aux numéros suivants : 698 27 10 87/674 73 98 32.

BANYO le 07 Janvier 2021

Le MAIRE
GARBA SOULE